

NOTE DE SYNTHÈSE

1- Budget de la caisse des écoles – Dotation d'un compte de trésorerie autonome.

Il convient de mettre en œuvre l'autonomie de compte pour la Caisse des Ecoles de Biguglia en dotant cette entité d'un compte 515 auprès du Trésor Public, c'est-à-dire un compte de trésorerie isolée, à partir du 1er janvier 2024.

Il sera donc proposé au Conseil municipal de décider de doter le service public administratif de la Caisse des Ecoles de Biguglia d'un compte 515 à partir du 1er janvier 2024.

2- Budget du comité d'action sociale – Dotation d'un compte de trésorerie autonome.

Il convient de mettre en œuvre l'autonomie de compte pour le CCAS de Biguglia en dotant cette entité d'un compte 515 auprès du Trésor Public, c'est-à-dire un compte de trésorerie isolée, à partir du 1er janvier 2024.

Il sera donc proposé au Conseil municipal de décider de doter l'établissement public du CCAS de Biguglia d'un compte 515 à partir du 1er janvier 2024.

3- Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

Dans le cadre de l'adoption de l'instruction comptable M57, la ville de Biguglia doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) applicable à compter du 1er janvier 2024.

Le règlement budgétaire et financier, jusqu'à présent obligatoire pour les départements et les régions, devient également obligatoire pour les collectivités et établissements publics qui mettent en œuvre ce nouveau référentiel qui s'inscrit dans un mouvement de modernisation et d'harmonisation de la comptabilité publique.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Ville de Biguglia tel qu'annexé à cette note.

4- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et modification des durées d'amortissement.

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1er janvier 2024.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Ville de Biguglia, à compter du 1er janvier 2024.

5- Evolution du Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù de la Ville de Biguglia.

La démocratie participative est au centre de la politique communale, c'est pourquoi de nombreuses instances telles que le Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù ont été mises en place afin de permettre à chaque citoyen de participer à la vie de leur commune.

Depuis la création des comités de quartier, regroupant l'ensemble des habitants d'un même quartier désireux de s'investir pour leur commune, certains élus du Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù ont préféré cette instance pour des raisons organisationnelles. En effet, cette dernière offre la possibilité à chacun de ses membres de s'organiser en fonction des contraintes qui lui sont propres ce qui se révèle être un atout majeur pour celles et ceux ne disposant plus de l'avantage procuré par les vacances scolaires. Conscient de cela, les élus du Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù proposent une révision de la tranche d'âge des candidats à l'élection du CMG permettant ainsi de prendre en compte la parole des plus jeunes au travers d'une instance qui leur serait dédiée tout en y associant une vraie démarche pédagogique.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'évolution du Cunsigliu Municipale di a Ghjuventù de la Ville de Biguglia en révisant la tranche d'âge des candidats à son élection (29 collégiens bigugliais issus des classes de 5ème et de 4ème).

6- Etude diagnostique pour la rénovation de l'éclairage public des lotissements Bevinco et Lancone – Plan de financement.

Notre commune désire finaliser la rénovation de son parc d'éclairage public. Elle souhaite ainsi disposer des éléments caractéristiques de ce dernier afin de mieux maîtriser son usage et réduire fortement sa consommation d'électricité.

Il convient désormais de conduire, à l'échelle des secteurs non rénovés, un diagnostic d'éclairage public.

Les lotissements de la commune concernés par cette étude diagnostic sont : le lotissement du Bevinco et le lotissement du Lancone.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'étude diagnostique pour la rénovation de l'éclairage public de ces deux lotissements.

7- Etude diagnostique pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme pluriannuel de rénovation du complexe Paul Tamburini – Plan de financement.

La Città di Biguglia accorde une importante réflexion au fonctionnement et développement de ses infrastructures sportives. Elle souhaite poursuivre la rénovation de sites tels que le Complexe Paul Tamburini qui accueille un public de tout âge pour la pratique du football essentiellement.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'étude diagnostique pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme pluriannuel de rénovation du complexe Paul Tamburini.

8- Mission de Maîtrise d’Œuvre pour la création d’un réseau pluvial à Ortale Village suivie des travaux correspondants – Plan de financement.

La Città di Biguglia souhaite réaliser la création d’un réseau pluvial lieu-dit Ortale sur la partie haute du secteur.

Le projet comporte deux secteurs à traiter :

Le secteur 1 qui comporte un réseau existant sous dimensionné et le secteur 2 avec l’absence de récupération et d’acheminement des eaux de surfaces.

Il sera donc proposé au Conseil municipal d’approuver la mission de Maîtrise d’Œuvre pour la création d’un réseau pluvial à Ortale Village suivie des travaux correspondants.

9- Etude complémentaire pour l’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le schéma communal global de la mobilité des routes communales, cyclo-pédestres et PMR – Plan de financement.

La Città di Biguglia envisage de favoriser sur ses routes communales la mise en place d’aménagements répondant aux différents modes de déplacements doux en privilégiant par ordre d’importance : le piéton/PMR, le cycliste, etc...

Les axes communaux principaux qui doivent être traités en priorité sont : les routes Pascal Paoli et République, Vincentello d’Istria, Petrelle, Saint-Antoine, de la gare, de l’hippodrome, des maraîchers, du collège, l’allée des Rossignols et l’ancienne voie ferrée (pour la voie douce).

Il sera donc proposé au Conseil municipal d’approuver cette étude complémentaire qui permettra la mise en place du schéma communal global Mobilité de la Città di Biguglia.

10- Demande d’enregistrement concernant une installation d’entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d’usage.

Le 11 Aout 2023 a été déposé un dossier relatif à une demande d’enregistrement concernant une installation d’entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d’usage sur la commune de Borgo.

La demande relève de la compétence de l’État mais nécessite l’avis de la commune limitrophe.

Il sera donc demandé au Conseil municipal d’émettre un avis pour ce projet.

12- Informations et questions diverses.